



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34970

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences du projet de réforme des classes de seconde sur l'ouverture des élèves aux sciences de la terre et de la vie. En effet, ce projet prévoit la suppression de l'enseignement des sciences de la terre et de la vie comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux. L'enseignement de cette discipline participe à une orientation diversifiée vers tous les domaines de l'emploi et la culture scientifique et reste nécessaire à la bonne compréhension de notre monde. De plus, les méthodes d'enseignements et les apprentissages d'expérimentation de type laboratoire permettent aux élèves d'appréhender les différentes capacités nécessaires depuis le technicien supérieur jusqu'au chercheur en sciences fondamentales. L'ouverture aux sciences doit rester une préoccupation essentielle de l'éducation nationale afin que la recherche soit au cœur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de la planète. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les élèves aient un accès aux différentes sciences de la vie et que celles-ci ne soient pas considérées comme des matières secondaires dans l'enseignement.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive : six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies : un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34970

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9681

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10706